



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VIENNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°86-2020-036

PUBLIÉ LE 24 MARS 2020

Sommaire

Direction départementale des territoires

86-2020-03-23-001 - Arrêté 2020 / DDT / 071 portant délégation de signature à M. Eric SIGALAS, Directeur Départemental, en sa qualité de Délégué territorial adjoint pour le département de la Vienne, pour l'ensemble des programmes de rénovation urbaine PNRU, PNRQAD et NPNRU (4 pages)

Page 3

Direction départementale des territoires

86-2020-03-23-001

Arrêté 2020 / DDT / 071 portant délégation de signature à M. Eric SIGALAS, Directeur Départemental, en sa qualité de Délégué territorial adjoint pour le département de la Vienne, pour l'ensemble des programmes de rénovation urbaine PNRU, PNRQAD et NPNRU

ARRETE 2020/DDT/071

Portant délégation de signature

La Préfète de la Vienne
Déléguée territoriale de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU)

VU la loi n° 2003-710 du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, modifiée par la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, notamment ses articles 9-1 à 9-3 relatifs au nouveau programme national de renouvellement urbain,

VU la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion,

VU le décret n° 2004-123 du 9 février 2004 modifié relatif à l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine,

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU le règlement général de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine relatif au programme national de rénovation urbaine en vigueur,

VU le règlement général de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine relatif au programme national de requalification des quartiers anciens dégradés en vigueur,

VU le règlement général de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine relatif au nouveau programme national de renouvellement urbain en vigueur,

VU le règlement comptable et financier de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine relatif au programme national de rénovation urbaine et au programme national de requalification des quartiers anciens dégradés en vigueur,

VU le règlement financier de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine relatif au nouveau programme national de renouvellement urbain en vigueur,

Vu la décision du directeur de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine en date du 28/02/2020 portant nomination de Monsieur Eric SIGALAS en qualité de délégué territorial adjoint de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine du département de la Vienne,

VU la décision de nomination de Mme Hélène BURGAUD-TOCCHET, Chef du service Habitat Urbanisme et territoires (SHUT),

VU la décision de nomination de Mme Dominique GALLAS, Chef du service adjoint Habitat Urbanisme et territoires (SHUT),

VU la décision de nomination de M. Nicolas DUCLAUT, Chef d'unité Renouvellement Urbain et logement social (RULS),

Article 1

Délégation de signature est donnée à M. Eric SIGALAS, Directeur Départemental, en sa qualité de Délégué territorial adjoint pour le département de la Vienne, pour l'ensemble des programmes de rénovation urbaine PNRU, PNRQAD et NPNRU

Et

Sans limite de montant

Pour :

- Signer tous les documents et courriers afférents à la gestion et à l'instruction des dossiers d'opérations éligibles aux aides de l'ANRU
- Signer tous les actes relevant de la compétence de l'ordonnateur :
 - o Les engagements juridiques (DAS)
 - o La certification du service fait
 - o les demandes de paiement (FNA)
 - o les ordres de recouvrer afférents
- Valider tous les actes relevant de la compétence de l'ordonnateur dans les applications informatiques de l'ANRU interfacées avec le système d'information financière de l'ANRU
 - o Les engagements juridiques (DAS)
 - o La certification du service fait
 - o les demandes de paiement (FNA)
 - o les ordres de recouvrer afférents

Article 2

Délégation de signature est donnée à

- Mme Hélène BURGAUD TOCCHET en sa qualité de chef de service de la DDT 86
- Mme Dominique GALLAS en sa qualité de chef de service adjoint de la DDT 86
- M. Nicolas DUCLAUT en sa qualité de chef d'unité chargé de la rénovation urbaine à la DDT 86
- M. Guillaume CADIOT en sa qualité de chargé de projet dans l'unité en charge de la rénovation urbaine de la DDT 86

pour le département de la Vienne,

pour l'ensemble des programmes de rénovation urbaine PNRU, PNRQAD et NPNRU

Et

Sans limite de montant

Pour :

- Valider tous les actes relevant de la compétence de l'ordonnateur dans les applications informatiques de l'ANRU interfacées avec le système d'information financière de l'ANRU
 - o Les engagements juridiques (DAS)
 - o La certification du service fait
 - o les demandes de paiement (FNA)
 - o les ordres de recouvrer afférents

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric SIGALAS, délégation est donnée à Mme Hélène BURGAUD TOCCHET et Mme Dominique GALLAS aux fins de signer et de valider l'ensemble des actes mentionnés à l'article 1.

Article 4

Cette délégation sera applicable après publication au recueil des actes administratifs.

Article 5

Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental des territoires, délégué territorial adjoint de l'ANRU, sont en charge, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vienne.

Une copie de cet arrêté est transmise à l'Agent Comptable de l'ANRU.

Fait à Poitiers, le 23 MARS 2020

La Préfète de la Vienne,
Déléguée territoriale de l'ANRU,



Chantal CASTELNOT

